

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 1 sur 19

Rédacteur (Nom, visa, date)	Vérificateur (Nom, visa, date)	Approbateur (Nom, visa, date)
DAVELUY Tom	D'USSEL Sylvie	D'USSEL Sylvie
Diffusion	GAZPAC - DIMENC	

1. OBJECTIF

Ce document a pour objectif de présenter le bilan d'autosurveillance du site GAZPAC pour l'année 2025 selon les requis de l'arrêté n°1676-2016/ARR/DIMENC.

Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
D'USSEL Sylvie	Directeur de site	direction.caledonie@gazpac.com	86.53.22
DAVELUY Tom	Responsable HSE	resp.hse@gazpac.com	93.34.19

CE 2026-Dimenc-16 198



	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 2 sur 19

PARTIE 1 : DECLARATION ANNUELLE DES EMISSIONS ET DE TRANSFERT DE POLLUANTS ET DES DECHETS

1. IDENTIFICATION

Année de référence : 2025
Nom de l'exploitant : GAZPAC Calédonie
Forme Juridique : SAS
Adresse : 277 route de la Baie de Dames
Baie de Numbo
DUCOS
Code postale : 98 800
Ville : Nouméa
Pays : Nouvelle-Calédonie

Coordonnées géographiques : E442276 – N217871

Activité principale de l'établissement : production et/ou commercialisation des gaz industriels et médicaux sous forme gazeuse ou liquide et commercialisation de matériels liés.

Code NAF : 20.11Z Fabrication de gaz industriels.

Numéro RIDET : 1 121 268.001

Nombre d'installations :

- 1 unité de production de gaz de l'air
- 6 unités de conditionnement de gaz (2 médicales (oxygène et MEOPAC/Protoxyde d'azote + 4 industrielles : argon, azote, oxygène, CO2)
- 1 atelier d'épreuve des bouteilles
- 2 magasins de stockage de matériel
- 1 local peinture
- 1 zone de stockage d'acétylène
- 1 zone de stockage de propane
- 10 réservoirs cryogéniques fixes.

Nombre d'employés : 32

Site internet : <https://www.gazpac.com/>

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 3 sur 19

1. DONNEES RELATIVES AUX REJETS DANS L'AIR

Les données restent inchangées par rapport à 2024.

Pour rappel et selon le chapitre 2.2.2 de l'arrêté Gazpac, les sources de rejets atmosphériques identifiées dans l'arrêté sont :

- L'atelier d'application et séchage de peinture (COV+ poussières) ;
- Gaz en sortie de la colonne de l'unité médicale (azote et oxygène) ;

Les peintures utilisées dans le local peinture sont majoritairement des peintures à l'eau. Seules subsistent des peintures solvantées pour la peinture des cadres. Sur les 21 produits utilisés au local peinture, 14 sont des peintures utilisées hebdomadairement (jusqu'à 3 fois en une semaine) pour des volumes estimés allant jusqu'à 3L/jour. 4 produits correspondent à des peintures à l'huile utilisées occasionnellement sur des bouteilles destinées à des cadres, jusqu'à 36 bouteilles/mois.

Toutes les peintures sont appliquées sur les bouteilles au pinceau.

Les produits restants sont des diluants pour le nettoyage des outils de peinture, de l'antirouille et un durcisseur dont les usages sont occasionnels.

Les derniers rejets atmosphériques sont ceux de l'unité médicale de séparation de l'air. Cette ASU rejette de l'Oxygène et de l'Azote initialement prélevés dans l'air ambiant et n'appartenant pas à la liste des polluants soumis à déclaration annuelle des émissions polluantes telle que décrit à l'annexe VI-a de l'arrêté.

2. DONNEES RELATIVES AUX REJETS DANS L'EAU

Pour rappel et selon le chapitre 3.4.2 de l'arrêté Gazpac, les effluents aqueux ont pour origine :

Les eaux pluviales :

- Eaux de lessivage des aires étanches et des voies de circulation ;
- Eaux pluviales de la route d'accès au site (RP 7) ;
- Eaux pluviales non susceptibles d'être polluées (toitures des bâtiments) ;
- Eaux pluviales entrant en contact avec la chaux ;

Les eaux de procédé :

- Eaux de chaux après traitement en sortie de l'usine d'acétylène. A noter que l'usine de production d'acétylène a été arrêtée en février 2024.
- Eaux des épreuves hydrauliques.
- Eaux de nettoyage des locaux

Les eaux usées domestiques des bâtiments :

Les eaux incendies.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 4 sur 19

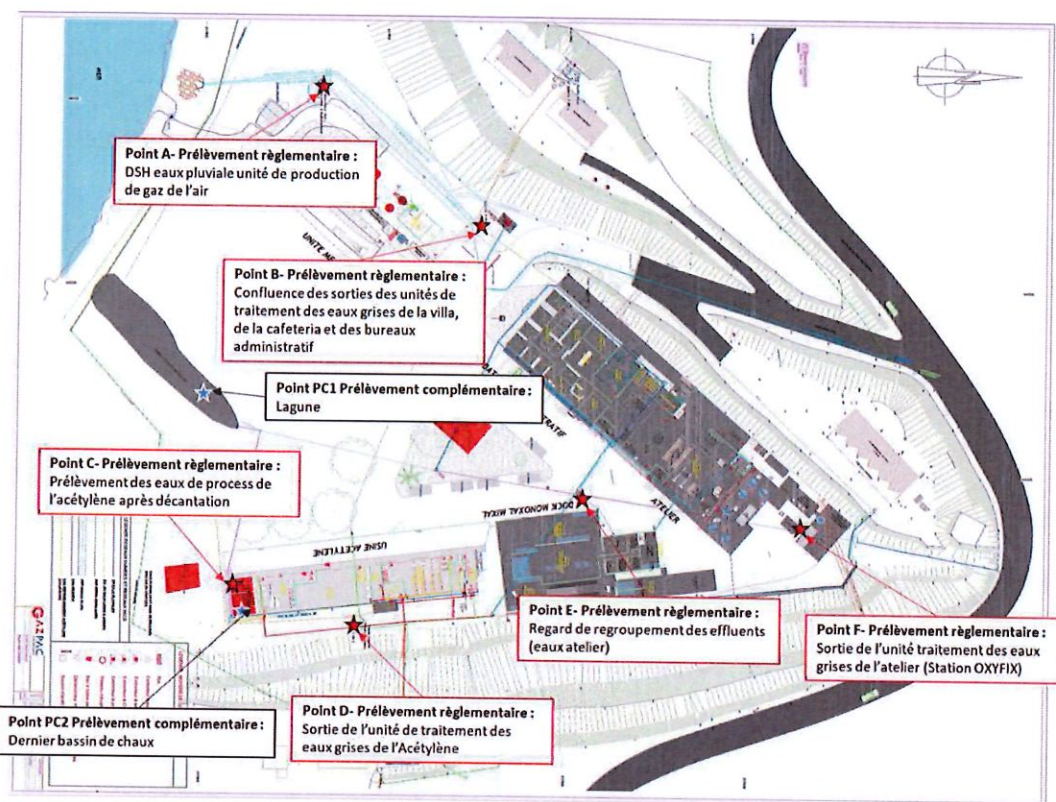


Figure 1. Localisation des points de prélèvement d'eau résiduaire prévu en 2025.

Les points proposés lors de l'autosurveillance 2024 ont été révisés et leur nombre a été augmenté pour améliorer la pertinence des relevés. Néanmoins, en raison du démantèlement et de l'arrêt de l'usine d'acétylène en février 2024, les points D et C initialement prévus en 2024 n'ont pas été jugés pertinents à réaliser en 2025, compte tenu de l'absence d'activité.

Depuis janvier 2025, les échantillons d'eaux sont prélevés par le laboratoire LAB'EAU :

La campagne de prélèvement a été défini comme tel :

Chaque semestre pour l'installation suivante :

- **Point A :** Débourbeur séparateur eaux pluviales situé derrière l'usine de séparation de l'air Cosmodyne.

Chaque année pour les installations suivantes :

- **Point B :** Confluence des sorties des unités de traitement des eaux grises de la villa, de la cafeteria et des bureaux administratif
- **Point C :** Prélèvement des eaux de process de l'acétylène après décantation
- **Point D :** Sortie de l'unité de traitement des eaux grises de l'Acétylène
- **Point E :** Regard de regroupement des effluents (Atelier)
- **Point F :** Sortie de l'unité traitement des eaux grises de l'atelier (Station OXYFIX)

- Point PC1 : Lagune
- Point PC2 : Dernier bassin de chaux

À noter : Après une caractérisation de la lagune effectuée le 15/01/2026 (rapport d'analyse 2026/02/R0279) et des échanges avec la DIMENC sur le projet du nouvel arrêté d'exploitation GAZPAC, les points de prélèvement feront l'objet d'une revue en 2026.

Résultats 2025 :

En janvier 2025, les points B et E n'ont pas pu être réalisés et ont donc été reportés à mars 2025.

				Résultat janvier 2025 (1 ^{er} semestre)					
	Norme associée	Unité	Point PC1 : Lagune (annuelle)	Point PC2 : Bassin de chaux (annuelle)	Point F : Sortie de l'unité de traitement des eaux grises de l'atelier (annuelle)	Point A : DSH (semestrielle)	Valeur limite des rejets associé à l'arrêté d'exploitation GAZPAC		
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/l	<0.03	<0.03	<0.03	<0.03	10		
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	mg/l	4,8	<2	79,6	<2	100		
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 5815-1	mg/l	9	4	8	4	100		
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2 002	mg/l	890	360	104	25	300		
Température	NF T90- 008	°C	21,6	24.4	24,4	22,2	30		
							pH valeur basse	pH valeur haute	
pH	NF T90- 008		7,88	8.46	6,48	8,41	5,5	8,5	

Figure 2. Résultats des eaux résiduaires pour janvier 2025

L'analyse réalisée sur l'échantillon prélevé au niveau de la lagune a mis en évidence une valeur de DCO de 890 mg/L, supérieure à la limite de rejet fixée à 300 mg/L.

La DCO (demande chimique en oxygène) correspond à la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder chimiquement les matières organiques et composés oxydables présents dans l'eau. Cet indicateur peut être influencé par la présence de matières organiques dissoutes mais également par des matières en suspension.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 6 sur 19

Au moment du prélèvement, le niveau d'eau dans la lagune était particulièrement bas (comme il est mentionné dans le rapport de LAB'EAU). Cette situation peut entraîner un effet de concentration des matières organiques présentes dans le bassin. De plus, lorsque le niveau est réduit, les dépôts organiques présents au fond de la lagune peuvent être plus facilement remis en suspension lors du prélèvement, ce qui peut conduire à une augmentation ponctuelle de la DCO mesurée.

Au regard de ces éléments, la valeur observée pourrait être liée à un phénomène ponctuel et non représentatif du fonctionnement habituel du rejet.

La justification apportée pour la valeur de DCO mesurée dans la lagune s'applique de manière similaire au bassin de chaux, les concentrations observées pouvant résulter de conditions ponctuelles et non représentatives du fonctionnement habituel des installations.

Afin de vérifier ce point, un nouveau prélèvement a été réalisé sur la lagune (Echantillon : 2026/01/E0144 prélevé le 15/01/2026) et la DCO était de 260 mg/L (conforme).

Il en est de même pour la DCO du bassin de chaux qui était de 170mg/L (conforme).

Cela démontre bien l'influence des conditions météorologique sur ces paramètres.

Résultat mars 2025 (1 ^{er} semestre)					
	Norme associée	Unité	Point E : Regard de regroupement des effluents (annuelle)	Point B : Sortie traitement eaux grises villa (annuelle)	Valeur limite des rejets associé à l'arrêté d'exploitation GAZPAC
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/l	<0.03	<0.03	10
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	mg/l	6,80	9	100
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 5815-1	mg/l	4	8	100
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	mg/l	<3	68	300
Température	NF T90-008	°C	24,3	25,2	30
pH	NF T90-008		8,19	6,12	pH valeur basse
					pH valeur haute
					5,5
					8,5

Figure 3. Résultats des eaux résiduaire pour mars 2025

En raison du démantèlement de l'usine d'acétylène (portée à connaissance réceptionné le 10 juin 2025 par la DIMENC), des mesures complémentaires on était réalisé afin de s'assurer qu'aucune pollution des eaux de

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 7 sur 19

démantèlements ont été faite au niveau du bassin de chaux. Les mesures concernent le point PC2 : bassin de chaux (ci-après).

				Résultat septembre 2025 (2eme semestre)	
	Norme associée	Unité	Point PC2 : Bassin de chaux (ponctuelle)	Point A : DSH (semestrielle)	Valeur limite des rejets associé à l'arrêté d'exploitation GAZPAC
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/l	<0,5	<0.5	10
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	mg/l	13,6	49,2	100
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 5815-1	mg/l	<2	3	100
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2 002	mg/l	45	25	300

Température	NF T90-008	°C	22	22,6	30		
						pH valeur basse	pH valeur haute
pH	NF T90-008		11,1	8,16	5,5	8,5	

Figure 4. Résultats des eaux résiduelles pour septembre 2025

Le pH élevé (11,1) dans le bassin de décantation s'explique par la présence de chaux, principalement sous forme d'Hydroxyde de calcium, qui libère des ions OH^- au contact de l'eau et augmente fortement l'alcalinité.

Le système de trois bassins en cascade permet ensuite une dilution progressive par les eaux de pluie, la décantation des particules et une neutralisation naturelle par réaction avec le CO_2 de l'air formant du Carbonate de calcium.

Ainsi, un pH élevé dans le premier bassin est attendu et diminue progressivement avant l'écoulement final vers la lagune.

De plus, une analyse de la lagune a été réalisée début 2026 et a présenté un pH de 7,5 (Echantillon : 2026/01/E0144 prélevé le 15/01/2026)

3. DONNEES RELATIVES AUX REJETS DANS LE SOL

Aucune donnée supplémentaire relative aux rejets dans le sol n'a été collecté en 2025.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 8 sur 19

4. DONNEES RELATIVES AUX VOLUMES D'EAU PRELEVEE

Aucun prélèvement d'eau n'est réalisé sur site. Le site consomme uniquement de l'eau potable issue du réseau public.

5. DONNEES RELATIVES AUX VOLUMES D'EAU REJETEE

Liste des rejets sur site :

- Les lixiviats et les eaux de ruissellement provenant de la dalle de stockage de la chaux éteinte sont évacuées par gravité vers un système de décantation retenant les fines puis recyclées vers le bassin de décantation du lait de chaux. L'activité a été arrêté en février 2024.
- Les eaux d'épreuve sont correctement collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel. *Note : le lavage des bouteilles est réalisé à la vapeur sèche et pas à l'eau depuis 2015.*

Volume rejeté par les installations en 2025 :

Installation	Volume
Eau d'épreuve	48,62 m ³ pour 1898 bouteilles éprouvées

6. PRODUCTION DE DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Chapitre développé dans la partie 2 chapitre 6.

7. DESIGNATION ET METHODE UTILISEE POUR LA DETERMINATION DES REJETS / TRANSFERTS HORS DU SITE

Non concerné

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 9 sur 19

PARTIE 2 : CONTROLE ET VERIFICATION

1. CONTROLE DE L'ETANCHEITE DES EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES

Le rapport d'intervention de contrôle est disponible en consultation sur site. Les réserves émises dans ce rapport ont toutes fait l'objet d'un plan de remédiation.

Tableau des contrôles réalisés sur les groupes frigorifiques en 2025 :

	1 ^{er} passage	2 ^e passage
Climatiseurs	18/06/2025 (Rapport d'intervention 01812 GAZPAC 12 05 2025)	22/09/2025 (Rapport d'intervention 02575 GAZPAC 10 09 2025)
Groupe froid de l'unité de séparation des gaz de l'air	18/11/2025 (Rapport_d_intervention_02913_Gazpac rep selon devis)	
Groupe froid : cuve protoxyde d'azote	18/11/2025 (Rapport_d_intervention_02913_Gazpac rep selon devis)	
Groupe froid : 4T CO2 (Fixe)	18/11/2025 (Rapport_d_intervention_02913_Gazpac rep selon devis)	
Groupe froid : 2T CO2 (mobile)	Bon de commande OK, en attente travaux (25-001850)	

Figure 5 Liste des groupes froids GAZPAC et des gaz associés

2. CONTROLE DE L'ETANCHEITE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU PUBLIC

Le contrôle de l'étanchéité du raccordement a été réalisé le 07/03/2025 et a fait l'objet d'un rapport de test N° 25-RT-02 rev1 disponible en consultation sur le site. Les résultats des contrôles effectués sont conformes.

3. ENREGISTREMENT DE LA QUANTITE D'EAU CONSOMMEE

Tableau de la consommation trimestrielle en eau de ville de 2025 :

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^{eme} trimestre	3 ^{eme} trimestre	4 ^{eme} trimestre
2025	697 m ³	538 m ³	413 m ³	194 m ³

Le volume d'eau consommé en 2025 s'élève à 1842 m³. En 2024, la consommation était estimée à 4088 m³. Cette baisse significative s'explique notamment par la découverte d'une fuite d'eau historique au niveau de la zone azote et acétylène du site durant l'année 2025.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 10 sur 19

4. ENTRETIEN DU RESEAU DE COLLECTE DES EFFLUENTS AQUEUX

Tableau des interventions d'entretien sur le réseau d'eaux pluviales sur l'année 2025 :

Date	Type de canalisation	Travaux-observations	Opérateur	Signature
25/04/2025	Canalisation, fossés et caniveaux d'évacuation	Nettoyage, enlèvement des macros-déchets	Après-midi nettoyage GAZPAC	OK
17/10/2025	Canalisation, fossés et caniveaux d'évacuation	Nettoyage, enlèvement des macros-déchets	Agent épreuve	OK

5. VERIFICATION, ENTRETIEN ET VIDANGE DES RETENTIONS

Débourbeur séparateur Cosmodyne :

Prélèvement le 07/01/2025 et 09/09/2025 pour analyse par LAB'EAU.

Le DSH ne nécessite aucune vidange ni currage.

Fosses septiques :

Vérification et entretien (Ecrémage, curage) le 24/03/2025 (CR n° 58451 disponible en consultation sur site).

Station d'épuration :

Vérification le 07/05/2025 (Rapport de visite Hydro Environnement disponible en consultation sur site).

Lagune : Les végétaux sont coupés tous les semestres autour de la lagune par l'opérateur en charge des espaces verts.

Bassin de rétention Chaux calcique : aucun curage n'a été réalisé durant l'année 2025.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 11 sur 19

6. CARACTERISATION ET QUANTIFICATION DE TOUS LES DECHETS GENERES

Tableau des déchets générées au cours de l'année 2025 en comparaison avec 2023 et 2024.

Les BDS sont disponible en consultation sur site.

A noter : Conformément à notre arrêté, la valorisation des déchets est systématiquement envisagée pour toute génération de déchet. Le cas de notre chaux éteinte en est le parfait exemple. Une caractérisation de la chaux a été effectuée par CAPSE en tant que déchet non dangereux, et la chaux sera récupérée par la société MANGO pour revalorisation le premier trimestre 2026.

Nos vannes et robinets à rebuter sont également revaloriser via la société Recycal.

Déchet	Code	Devenir	Prise en charge	Arrêté (annuel)	2023	2024	2025
Déchets assimilés aux déchets ménagers	200301	Enfouissement en ISDND	Viva environnement	120m³	15,840 m³	14,520 m³	31,2 m³
Encombrants	200307	Enfouissement en ISDND	CSP	ND (proposition : 3 900 kg /an)	2 260 kg	1920 kg	2800 kg
Papier et cartons	200101	Recyclage	Viva environnement	3800 kg	4 320 kg	3 960 kg	3 168 kg
Plastique	200139	Recyclage	CSP	8000 kg	ND	Déchet pris en compte avec les encombrants	Déchet pris en compte avec les encombrants
Palette bois	200138	Enfouissement en ISDND	CSP	1000 kg	ND	Déchet pris en compte avec les encombrants	Déchet pris en compte avec les encombrants
Métaux ferreux	200140	Prise en charge par société spécialisée puis exportation pour recyclage	EMC	6000 kg	ND	5 800kg	Benne EMC vrac (2 bennes de 10m3)
Vanne en cuivre et laiton	200140	Recyclage	Recycal	200L (équivalent 1746 kg (densité 8730 kg/m³))	2 300 kg	1 700 kg	1500 kg

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC		25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025		HSE
			Page 12 sur 19

Déchets	Code	Devenir	Prise en charge	Arrêté (annuel)	2023	2024	2025
Déchets verts	200201	Recyclage	CSP	60 m3	NA	NA	(Comptabilisé avec les encombrants)
Huiles moteur, non chlorée à base minérale	130205*	Suivi de la filière réglementée	Socadis - TRECODEC	1600 L	100 L	315 L	490 L
Huiles et combustibles liquides usagés : hydrocarbures provenant des DSH	130506*	Suivi de la filière réglementée	Réseaux environnement	1500 L	0	Dernier curage réalisé en 2021. Ronde réalisée tous les ans avec HydroEnvironnement. Pas de nécessité de curer.	Pas de nécessité de curer. DSH propre toute l'année, aucune pollution accidentelle
Boues provenant des DSH	130502*	Prétraitement et enfouissement en ISDND	Réseaux environnement	1m³	0	Dernier curage réalisé en 2021. Ronde réalisée tous les ans avec HydroEnvironnement. Pas de nécessité de curer.	Pas de nécessité de curer. DSH propre toute l'année, aucune pollution accidentelle
Fûts de carbure de calcium vides	150110*	Rinçage soigneux puis Prise en charge par société spécialisée puis exportation pour recyclage	EMC	700 unités	ND	Arrêt de l'envoi suite au PAC pour le nettoyage des fûts pour revalorisation	Aucun fût de carbure de calcium vide depuis le PAC nettoyage des fûts. L'ensemble des fûts de carbure de calcium pleins a été envoyé à OCEANIAGAZ

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 13 sur 19

Déchet	Code	Devenir	Prise en charge	Arrêté (annuel)	2023	2024	2025
Huiles usagées médicales	130899	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis	150 kg	ND	192 kg (densité 960 kg/m3)	Aucune quantité
Bouteilles réformées dégazées	150104	Prise en charge par société spécialisée puis exportation pour recyclage	EMC	50 unités/an	ND	Pas d'évacuation en 2024. Evacuation prévue pour 2025	Evacuation de 30 bouteilles réformées en vrac benne EMC (10m3)
Bouteilles d'acétylène réformées amiantées	150111*	Exportation par UTM Allemagne	UTM	45 unités	ND	Pas d'évacuation en 2024. Evacuation prévue pour 2025	Toujours pas d'évacuation en 2025, le sujet est en cours pour 2026
Piles et accumulateurs usagés	200133*	Suivi de la filière réglementée	Collecteur interne	10 kg	ND	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	Pas d'évacuation en 2025, à prévoir 2026 en fonction de l'activité.
Accumulateurs au plomb	160601*	Suivi de la filière réglementée	Socadis-CSP	5 unités	ND	5 unités	5 unités (batterie AGV + accumulateur)
Monkey Dust	070110*	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis	100 kg	NA	158 kg	Usine à l'arrêt, devis en cours chez SOCADIS
DASRI (filtres)	180103*	Suivi de la filière réglementée (PROMED)	Socadis	1128 clapets / 170 joints / 19 kits / 19 cartouches Bactério	24 kg (filtre souillé HC DASRI)	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	240 L
Chiffons souillés aux hydrocarbures/s/adsorbants	200111*	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis	60 kg	34 kg	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en	120L (environ 39.7 kg)

Ce document est la propriété de GAZPAC Calédonie SAS et ne doit pas être communiqué à des tiers. Il fait partie d'un ensemble de procédures de la société qui, ensemble, contrôle les éléments clés affectant la sécurité des opérations industrielles/médicales de GAZPAC Calédonie SAS. Il n'a pas vocation à être mis en œuvre indépendamment d'un tel système. En particulier, GAZPAC Calédonie SAS ne donne aucune garantie quant au caractère exhaustif du présent document et décline toutes responsabilités, explicites ou implicites, y compris la garantie de qualité marchande et la garantie d'aptitude à satisfaire un usage ou un objet particulier. Ceci est une copie non contrôlée qui doit être considérée obsolète après la date d'impression – La seule copie contrôlée se trouve dans la base de données de GAZPAC Calédonie SAS.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC		25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025		HSE
			Page 14 sur 19

Déchets	Code	Devenir	Prise en charge	Arrêté (annuel)	2023	2024	2025
						fonction de l'activité.	
Tubes fluorescents (néons)	200121*	Suivi de la filière réglementée	Socadis	20 unités	ND	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	3kg
DEEE (déchet d'équipement Electrique et Electronique)	160214	Suivi de la filière réglementée	Socadis - CSP	10 unités	ND	5kg	16 unités
DEEE- Equipement mis au rebut contenant des composants dangereux	160213*	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis - CSP	10 unités	ND	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	8kg (néon et trait ampoule)
Boues du bassin de décantation	060502*	Traitement en local par opérateur habilité	ND	255 m ³	ND	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	Pas d'évacuation en 2025, à prévoir 2026 en fonction de l'activité.
Futs d'acétone vides	150111*	N/A	N/A	10 unités	3	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	Pas d'évacuation en 2025, à prévoir 2026 en fonction de l'activité.
Acide sulfurique	060106	N/A	N/A	1000 L	N/A	Plus produit depuis l'arrêt de l'usine CO2 en 2017	Plus produit depuis l'arrêt de l'usine CO2 en 2017
Acide orthophosphorique	060104	N/A	N/A	100 L	N/A	Plus produit depuis l'arrêt de l'usine CO2 en 2017	Plus produit depuis l'arrêt de l'usine CO2 en 2017

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 15 sur 19

Déchet	Code	Devenir	Prise en charge	Arrêté (annuel)	2023	2024	2025
						Pas produit depuis l'arrêt de la ligne CO2 en 2017	
Solvants de nettoyage	200129*	N/A	N/A	200 L	N/A	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité.	Pas d'évacuation en 2025, à prévoir 2026 en fonction de l'activité.
Pots de peinture solvantée vides	150110*	N/A	N/A	70 kg	1kg	Pas d'évacuation en 2024, à prévoir 2025 en fonction de l'activité	60 kg
Solides de permanganate de potassium	60507	N/A	N/A	20 800 L	N/A	Plus produit depuis l'arrêt de la ligne CO2 en 2017	Plus produit depuis l'arrêt de la ligne CO2 en 2017
Filtre de la cabine à peinture	200127	N/A	N/A	Unité	N/A	Plus produit depuis l'arrêt de la cabine peinture en 2020	Plus produit depuis l'arrêt de la cabine peinture en 2020

En gris les déchets qui ne sont plus produits sur le site de GAZPAC Calédonie.

- ✓ Déchets verts et encombrants : en 2024 GAZPAC a internalisé l'entretien des espaces verts. Les déchets verts sont évacués vers la CSP mais ne sont pas différenciés des encombrants. Par conséquent, les déchets verts ont été assimilés aux encombrants dans le tableau ci-dessus.
- ✓ Les boues DSH : Les DSH ne sont pas curés chaque année. La vérification annuelle de 2025 n'a pas identifié la nécessité de curer l'installation.
- ✓ Bouteilles réformées dégazées (danger spécifique – Acétylène) : Les bouteilles type Acétylène et gaz combustibles, toxiques sont actuellement stockés sur site en prévision d'un export courant 2026.
- ✓ DASRI : L'évacuation de ces déchets a été réalisée en 2025. La valorisation s'est faite localement avec le nouvel incinérateur PROMED.
- ✓ Tubes fluorescents : Depuis 2024, le site de GAZPAC Calédonie remplace progressivement ses tubes fluorescents par des tubes LED. La campagne de remplacement a continué en 2025 et les déchets ont été évacués en DEEE via la plateforme TRECODEC.
- ✓ DEEE : les 16 unités correspondent à du matériel médical obsolète.
- ✓ Boues de décantation (chaux) : En attente récupération par MANGO en mars 2026, le déchet a été caractérisé par CAPSE après analyse comme déchet non-dangereux.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 16 sur 19

7. ETUDE DE BRUIT

Une étude de bruit a été réalisée en septembre 2023. (Disponible en consultation sur site : Rapport n° : A001.23049.001)

Une mise à jour de ce rapport a fait état de la modification des points émergence réglementaire. En effet les points BR3 et BR4 avaient été définis historiquement car cela représentait des zones habitées par des tiers. Aujourd'hui les locaux en BR3 n'accueillent plus de tiers et aucun logement n'a perduré en ce lieu. Autour de BR4 il y a actuellement des logements exclusivement pour du personnel lié à l'activité de GAZPAC.

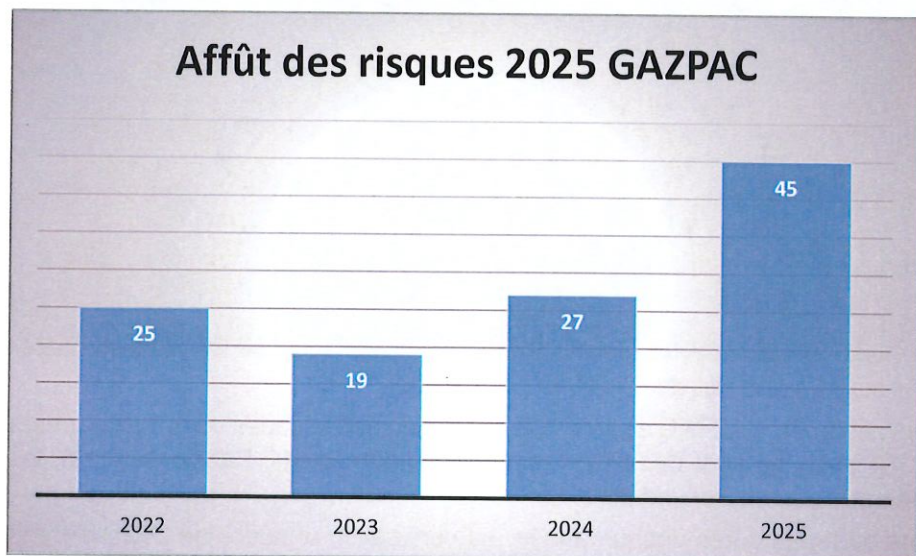
BR3 et BR4 ne sont donc plus des points d'émergence réglementés mais sont donnés à titre indicatif (voir paragraphe 2.4.5 du rapport n° : A001.23049.002)

En prenant en compte ces éléments, les résultats de l'étude de bruit sont conformes.

Conformément au chapitre 6.1 de l'arrêté Gazpac, une prochaine étude de bruit sera à réaliser en 2028.

8. NOTE COMPLÉMENTAIRE

Gestion du retour d'expérience :



45 Formulaires d'affût des risques (ADR) ont été renseignés en 2025 par les équipes Gazpac. Ces formulaires ont donné lieu à des mesures correctives.

Une analyse qualitative de ces ADR a permis de mettre en évidence deux risques majeurs au cours de l'année 2025 :

- Risque de chute de bouteille
- Risque incendie

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 17 sur 19

Concernant le risque de chute de bouteille :

Une formation a été dispensée par le responsable production sur le sanglage et l'arrimage des bouteilles.

Concernant le risque incendie :

Une formation à la sécurité incendie, comprenant également une manipulation des extincteurs, a été réalisée octobre 2025.

Le recyclage des ESI (équipiers de seconde intervention) a été réalisé en mars 2025.

Un exercice incendie a été réalisé en septembre 2025.

Contrôle du Système de gestion de la sécurité :

Le SGS est en cours de mise à jour et finalisation de la version précédente non aboutie. Les modes opératoires sur les installations à risque sont en cours de mises à jour. Les équipes d'exploitation et de maintenance sont formés par tutorat des bonnes pratiques.

Audits :

Une fois le SGS finalisé, un planning d'audit interne sera défini et mis en place courant 2026.

9. ETUDE DE DANGER REVISEE

L'étude de danger a été mise à jour et transmise en 2023.

Une deuxième mise à jour du document a été réalisée en janvier 2024 à la suite de l'inspection du 04/12/2023.

Il n'y a pas eu d'autre mise à jour à l'heure actuelle.

10. VERIFICATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE

Les contrôles règlementaires électriques ont été réalisés par Bureau Veritas le 25/07/2025 par le biais du Rapport 379191318.1.R.

Les réserves émises dans ce rapport font l'objet d'un plan d'action toujours en cours. Nous sommes notamment en attente de GTEI pour nous aider à finaliser la partie relative à l'éclairage de sécurité (BAES, éclairage d'ambiance, etc.).

Un contrôle des installations électriques du domaine NC18, réalisé le 10/10/2025 par Bureau Veritas pour le compte de nos assureurs, a également conclu que les installations électriques ne présentent pas de risque d'incendie ni d'explosion.

Les éléments liés à ces interventions sont disponibles en consultation sur site.

11. VERIFICATION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

L'échéancier initialement prévu pour 2025 n'a malheureusement pas pu être respecté en raison de plusieurs facteurs économiques propres à la société, ainsi que du projet de la nouvelle usine d'acétylène (2027), qui impacte également les décisions et les travaux à réaliser.

La société GTI a été retenue pour le projet. Un devis est disponible, ainsi qu'un bon de commande interne : 25-001500.

Le projet se décompose en deux phases : la première concerne l'installation des parafoudres, tandis que la seconde portera sur la mise en place de la protection par paratonnerre.

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 18 sur 19

12. VERIFICATION DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les contrôles réglementaires Extincteur – RIA ont été réalisés en juillet 2025 par MIES. Les réserves émises dans ce rapport ont toutes fait l'objet d'un plan de remédiation et ont été clôturées en décembre 2025. Les éléments liés à ces interventions sont disponibles en consultation sur site. (Compte rendu de visite initial n° 240731030257 et correctif n° 240828110654).

Le système de sécurité incendie (détection et alarme) a été contrôlé par BTNC en juillet 2025 (maintenance préventive n°5512 du 17/07/2025).

La réserve souple a été contrôlé en interne le 10/03/2025 et le 10/03/2026 tout récemment, consultable sur le site de GAZPAC (25-CEI-01 rev1).

La prise d'aspiration d'eau de mer a été contrôlée et nettoyée le 17 avril 2025 par la SCADEM (CR 20250065, consultable sur site).

L'ensemble de ces vérifications sont réalisées de manière annuelle. Aucune réserve n'a été identifiée.

13. PLAN D'OPERATION INTERNE

Le plan d'opération interne a été révisé en mars 2023. Une formation de l'encadrement a été réalisée en juin 2025.

14. MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FABRICATION ET DE CONDITIONNEMENT DE L'ACETYLENE

Tableau des vérifications de maintenance réalisées sur l'usine d'acétylène en 2025 :

Contrôle d'épaisseur des équipements	L'usine a été officiellement arrêtée le 12/01/2024. Par conséquent, aucune activité de production ou de remplissage n'est désormais réalisée sur cette installation. L'unité a fait l'objet d'un démantèlement, comme indiqué dans le communiqué reçu par la DIMENC en 2025. Cependant, les équipements de sécurité restent opérationnels en raison de la présence de la zone de stockage.
Contrôle d'étanchéité du circuit C2H2 comprimé	
Recherche systématique de fuites après intervention	
Vérification de l'étanchéité des parties fixes après intervention	
Changement préventif des arrêts d'explosion	
Contrôle de l'état des flexibles et changement préventif	Extincteurs : réalisé en juillet 2025 : RAS RIA : réalisé en juillet 2025 : RAS. Centrale détection Acétylène : février 2025 et juillet 2025 : RAS Réseau déluge : des essais d'efficacité du réseau déluge ont été réalisés le 05/07/2025. Concluant sur la bonne efficacité des déflecteurs au-dessus des stockages d'acétylène et sur la possibilité d'améliorer la couverture en introduisant des légères améliorations au réseau (24-RT-08-01 consultable sur site). Vanne IGA de mise à l'air : NA
Vérification des équipements de sécurité	

	Rapport d'autosurveillance GAZPAC	25-RT-01-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2025	HSE
		Page 19 sur 19

15. BILAN DES DECHETS PRODUITS PAR L'INSTALLATION

Cf. partie 1-6

16. AUTOSURVEILLANCE DES EAUX RESIDUAIRES

Cf. partie 1-4

17. SUIVI DE LA CONCENTRATION EN LEGIONELLE DE LA TAR

Non applicable : l'usine de CO2 a été démantelée en 2017 après un arrêt définitif en 2016.

18. CONTROLE DE LA TAR PAR UN ORGANISME AGREE

Non applicable : l'usine de CO2 a été démantelée et n'était pas fonctionnelle en 2025.

19. TRANSMISSION D'UN PLAN DE GESTION DES SOLVANTS

Non applicable : consommation de solvants inférieure à 1 tonne par an.

20. BILAN DE FONCTIONNEMENT

Le bilan de fonctionnement revu a été envoyé à la DIMENC en mars 2025.

21. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VISA	Date de rédaction	Historique des modifications
TDA	12/03/2026	Rapport d'autosurveillance pour l'année 2025

